

CONCOURS SAKURA 2021

Nous vous proposons de participer à la 8^{ème} édition du concours japonais Sakura.

Cette dégustation vous permet de soumettre vos vins à un panel de femmes dégustatrices, toutes sommelières certifiées par la JSA (Japan Sommelier Association).

Peuvent être présentés des vins déjà sur le marché ou des vins non encore distribués sous les AOC : Crémant de Bordeaux, Bordeaux blanc, Bordeaux Supérieur blanc, Bordeaux rosé, Bordeaux claret, Bordeaux rouge et Bordeaux Supérieur rouge. Vous pouvez choisir le millésime que vous souhaitez présenter.

Dates clés :

- Inscription des vins du 1^{er} octobre au 30 novembre sur le [site du concours](#)
- Dépôt des échantillons (2 bouteilles), à Planète Bordeaux, jusqu'au 7 décembre 2020
- Envoi du rapport d'analyse au plus tard le 12 décembre 2020
- Expédition groupée des vins au Japon par le Syndicat
- Dégustation au Japon les 8 et 9 février 2021
- Annonce des résultats les 8 et 20 mars 2021

Documents utiles :

- [Le concours 2021](#)
- [Aide à l'inscription](#)

Frais de participation :

Les frais d'inscription des vins sont à votre charge : environ 160€ par vin
Réduction de 5% pour les inscriptions avant le 31 octobre
Paiement uniquement par carte bancaire.

Votre Syndicat prend en charge les frais d'expéditions vers le Japon.



Pour confirmer votre inscription :

- Inscrivez vos vins en ligne, réglez les frais d'inscription et renvoyez votre confirmation de participation à raphael.nemond@planete-bordeaux.pro ainsi que votre document « Outer Carton sheet » (**indispensable**) fourni après l'inscription.
- Complétez ce [formulaire](#) pour la création de la facture proforma avant envoi par nos soins, 1 formulaire par vin (**indispensable**).
- Déposez les échantillons au Syndicat des Bordeaux (2 bouteilles par vin inscrit - vins sous CRD) avant le 7 décembre. Mentionnez sur le carton : « Sakura 2021 ». Rappel des horaires de dépôts des échantillons : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h00. **Les bouteilles déposées sans précision, ou en dehors des dates de réception, seront refusées.**
- Renvoyez le rapport d'analyse à raphael.nemond@planete-bordeaux.pro

Rapport d'analyse

A renvoyer au plus tard le 12 décembre

**La validité du certificat d'analyse pour les vins pétillants ne doit pas dépasser un an.
Pour le concours, la date ne doit pas être plus ancienne que le 31/01/2020.**

Si la référence a déjà été analysée, un duplicata peut être émis.

L'expéditeur indiqué doit être votre structure. La raison sociale indiquée sur votre facture proforma doit être identique sur chaque certificat d'analyse.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer le destinataire.

Attention : Les taux de certaines compositions chimiques sur les certificats d'analyse pour le Japon ne doivent pas dépasser :

- Acide sorbique (Sorbic Acid) ≤ 0.20 g/kg
- Dioxyde de soufre (Sulfur Dioxide) ≤ 0.35 g/kg

Ces compositions chimiques doivent obligatoirement figurer sur vos certificats, ainsi que le nom et l'adresse de l'expéditeur ; le nom, la couleur et le millésime du vin

L'envoi des originaux n'est pas obligatoire. Néanmoins, nous pouvons être amenés à vous les demander si les douanes à destination nous les réclament

Je reste à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

Raphaël NEMOND
Responsable Cave / Chargé de Promotion

BORDEAUX | B
BORDEAUX SUPERIEUR
planete-bordeaux.fr

PLANETE BORDEAUX

